

Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

ICE / V/1

ORIGINAL: anglais

DATE: 10 février 1976

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE D'EXPERTS POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE D'EXAMEN

Cinquième session

Genève, 5 mai 1976

PROJET D'ORDRE DU JOUR

préparé par le Bureau de l'Union

- 1. Ouverture de la session par le Président
- 2. Adoption du projet d'ordre du jour (le présent document)
- 3. Adoption du rapport de la quatrième session du Comité (document ICE/IV/4)
- 4. Rapport des représentants des Etats membres sur des accords de coopération en matière d'examen de nouvelles variétés de plantes conclus ou en préparation
- 5. Harmonisation des formulaires de demande (documents ICE/IV/4, paragraphes 7 à 10 et annexe II et ICE/V/2*)
- 6. Harmonisation des taxes (documents ICE/III/4 Rev. et ICE/IV/2)
- 7. Liste d'espèces pour lesquelles une centralisation d'examen a été prévue (Bulletin d'informations de l'UPOV No 4)
- 8. Liste d'espèces pour lesquelles des résultats d'essais d'autres Etats sont acceptés
- 9. Programme pour la prochaine session du Comité
- 10. Clôture de la session par le Président.

La session se tiendra au siège de l'UPOV (32, chemin des Colombettes, à Genève, Suisse) et commencera le mercredi, 5 mai 1976 à 9 h 30.

* Le document sera distribué ultérieurement